Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DECl93_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale : relative aux offres retenues auprès de la SEM TERRITORIA pour le réaménagement du Château Rozé

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les modalités de modification des contrats et marchés publics en cours d'exécution qui découlent des décrets de 2016 ;

Vu le nouveau code de la commande publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au Journal Officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la*

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEC93_2020-AU

commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune, général et annexes, peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;

Vu les délibérations du 2 juillet 2015 par lesquelles le Conseil municipal a approuvé l'acquisition du Château Rozé, de la prairie et du bois classé et défini les premières pistes d'aménagement relatives à l'opération d'aménagement du site du Château et de son parc ;

Vu l'acte notarié en date du 30/09/2015 par lequel la ville de TROUY est devenue propriétaire du Château Rozé ;

Vu la décision municipale du 18/09/2018 par laquelle le Conseil municipal a attribué l'étude de faisabilité de l'aménagement du Château Rozé, référencée consultation N° 02-2018, au Bureau d'Études Crescendo ;

Vu la présentation de cette étude aux élus le 1er mars 2019 ;

Vu la présentation à la population des différentes hypothèses d'aménagement du Château Rozé à la population lors de la réunion publique du 20 septembre 2019 dans le cadre des journées du patrrimoine ;
Vu le compte-rendu de cette réunion et notamment l'avis de la population ;

Vu la délibération du 15/10/2019 n° 122-2019 du Conseil muncipal approuvant le projet d'aménagement du Château Rozé pour recevoir les services de la mairie et les strucutures nécessaires à la vie muncipale, publique et d'intérêt général et autorisant Monsieur le maire à lancer l'ensemble des démarches pour les marchés publics et consultations de maîtrise d'œuvre et bureaux d'études, inhérents à cette opération et à signer les différents actes, contrats et pièces s'y rattachant dans le respect de la règlementation en vigueur et des crédits budgétaires ainsi qu'à engager les demandes de financements auprès de l'Etat, de la Région Centre Val de Loire, de Bourges Plus, du Département du Cher, des syndicats et organismes susceptibles de former des partenaires financiers potentiels ;

Considérant la nécessité d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'engager la phase opérationnelle pour concrétiser le projet de réhabilitation du site du Château Roze intégrant tant l'intérieur que l'extérieur ;

Vu le montant estimé du marché, inférieur à 40 000 € HT (au 1er janvier 2020) ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

Considérant que l'offre présentée par la SEM TERRITORIA (18) répond aux attentes et besoins formulés par la Collectivité ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 07/07/2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant à la SEM TERRITORIA, dans le cadre d'une assistance à maître d'ouvrage, les deux prestations suivantes :
  - La consultation de maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 025 € HT
  - La consultation des autres prestataires intellectuels pour un montant de 3 500 € HT
- **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget général de la commune en section d'investissement dans l'opération « Château Rozé ».

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEC94_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale : aux MAPA N° 06-01 et 06-02-2020 relatifs aux missions SPS et CTS dans le cadre de l'opération « Rénovation thermique des écoles et du centre de loisirs présentée à DSIL »

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le nouveau code de la commande publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au Journal Officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux Budgets de la commune, général et annexes, peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEC94_2020-AU

Vu le projet de rénovation thermique des écoles et du centre de loisirs présenté dans le cadre de la DSIL 2020 exceptionnelle ayant pour objectif la relance économique ;

Considérant la nécessité de recourir à des missions de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) et de contrôle technique ;

Vu les consultations référencées N° 06-01 et 06-02-2020 par lettre du 7 septembre 2020 à 3 cabinets et bureaux d'études habilités à soumissionner ;

Vu le montant estimé du marché, inférieur à 40 000 € HT (au 1er janvier 2020)

Vu les offres reçues et leur analyse ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 07/07/2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision attribuant dans le cadre de l'opération de « Rénovation thermique des écoles et du centre de loisirs » à :

  - ✓ Cabinet Verliat (18), la mission SPS pour un montant de 907 € HT soit 1088,40 € TTC ;
  - ✓ SOCOTEC (18), la mission CTC pour un montant de 2490 € HT (offre de base) soit 2988 € TTC.

- **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget général de la commune en section d'investissement dans l'opération « Château Rozé ».

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DECI95_2020-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
Droit à la Formation Individuel des élus (DIF)

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2020 N° 60-2020 relative au droit à la formation des élus locaux, approuvant l'inscription d'une enveloppe budgétaire annuelle et précisant les conditions de la prise en charge de la formation des élus ;

Vu le décret N° 2020-942 et l'arrêté du 29 juillet 2020 instaurant de nouvelles règles applicables au droit individuel à la formation des élus (DIF) et fixant le coût horaire maximal des frais pédagogiques ;

Monsieur le maire informe l'assistance que :

- Les élus disposent de 20 heures de formation annuelle dès le début de la 1ère année de leur mandat ;
- La Caisse des dépôts et des consignations, organisme gestionnaire des fonds relatifs au DIF devra vérifier que la formation faisant l'objet de la demande de mise en œuvre du DIF s'inscrit dans les listes de formations éligibles figurant dans le CGCT ;
- Les frais pédagogiques de la formation suivie par l'élu seront pris en charge uniquement dans la limite maximale des 100 euros par heure de formation.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEC95_2020-AU

Monsieur le maire invite les conseillers municipaux à prendre acte de ces nouveautés afin de compléter la délibération du 7 juillet 2020 portant sur le droit à la formation des élus locaux ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des dispositions susvisées portant sur le droit individuel à la formation des élus locaux (DIF), lesquelles complètent la délibération du 7 juillet 2020 N° 60-2020 relative au droit à la formation des élus locaux.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL96_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation des différentes délégations pour représentation de la ville de Trouy au sein des établissements, organismes et syndicats

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du conseil municipal suite au scrutin du 15 mars 2020 et à son installation du 28 mai 2020 ;

Vu le tableau ci-annexé récapitulant l'ensemble des établissements, collectivités, administrations, syndicats et organismes au sein desquels la ville est appelée à désigner des délégués pour assurer sa représentation et siéger au sein de ces instances ;

Vu la délibération N° 45-2020 du 23 juin 2020, portant sur la désignation des délégués et correspondants aux établissements, collectivités, administrations, syndicats et organismes pour représenter la ville de Trouy ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la désignation de délégués et de correspondants, titulaires et suppléants ;

Monsieur le maire propose en conséquence les désignations telles que présentées dans le tableau ci-annexé ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, à l'élection de ces délégués et correspondants, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L. 2121-21) ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL96_2020-DE

Considérant que le conseil municipal, sur invitation de Monsieur le maire, est invité à décider à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire donne lecture du tableau porté à la connaissance de l'assistance ;

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote ;

Le conseil municipal délibère, à l'unanimité :

- **PROCÈDE** à la désignation des délégués et correspondants tels qu'annexés.
- **DIT** que la présente délibération abroge et remplace la délibération N° 45-2020 du 23 juin 2020.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGUES ELUS ET DES CORRESPONDANTS LOCAUX POUR REPRESENTER LA VILLE DE TROUY AU SEIN DES SYNDICATS, COMITES et INSTANCES

Syndicat, comité ou instance	Coordonnées	Délégués élus	Date de la délibération
SIAB 3A	Syndicat mixte d'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et de leurs affluents HOTEL DE VILLE Place du Champ de foire 18130 DUN SUR AURON ☎ 02-48-64-32-95 Courriel : secretariat.siab3a18@orange.fr	Franck BRETEAU, titulaire Nadine MOREAU, suppléante	22/09/2020
	Compétences GEMAPI BOURGES PLUS		
SIVY	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre Mairie de Bourges 11, rue Jacques Ribault 18000 BOURGES ☎02-18-81-00-19 Courriel : siaavy@ville-bourges.fr	Olivier MAUPETIT, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	23/06/2020
SDE18	Syndicat Départemental d'Energie du Cher Technopôle Lahitolle 7 rue Maurice ROY CS 60021 - 18021 BOURGES CEDEX ☎02.48.50.85.40 Site internet : www.sde18.com	Didier GUICHARD, titulaire Franck BRETEAU, suppléant	23/06/2020
PETR Centre-Cher	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural **23-31 Boulevard Maréchal Foch** **18000 Bourges**	Franck BRETEAU, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	22/09/2020
CNAS	Comité National d'Action Sociale Immeuble Galaxie 10, bis Parc Ariane 1 CS 30406 - 78284 GUYANCOURT CEDEX	Nadine MOREAU	23/06/2020
NATURA 2000	Contact à la DDT du Cher Mail : ddt-sfee@cher.gouv.fr Service forêt, eau, environnement / bureau forêt, chasse, nature ☎02-34-34-62-47	Olivier MAUPETIT	23/06/2020
CLAD	Comités Locaux d'Animation et de Développement ligne TER CONSEIL REGIONAL DU CENTRE 9 rue Saint-Pierre Lentin 45041 ORLÉANS Cedex ☎02.38.70.30.30 Site internet : www.regioncentre.fr	Didier GUICHARD, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	23/06/2020
CDNPS	**Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites** Direction départementale des Territoires 6, place de la Pyrotechnie CS 20001 - 18019 BOURGES CEDEX	Franck BRETEAU	23/06/2020

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL96_2020-DE

APPROLYS Centrale d'achat territoriale	Hôtel du Département 15 rue Eugène Vignat - BP 2019 -45010 Orléans Cedex 1 ☎ 02-38-25-42-90 - 🖷 02-38-25-42-92 Site internet : www.approlys.fr	Didier GEORGES, titulaire Marc SOUDY, suppléant	23/06/2020
CDRS	**Commission Départementale de Sécurité Routière** AMC Place Marcel Plaisant 18023 Bourges Cedex ☎ 02.48.27.80.21 🖷 02.48.27.80.25	Bruno MARÉCHAL, maire de Levet, titulaire Franck BRETEAU, maire, suppléant	23/06/2020

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL96_2020-DE

CORRESPONDANTS LOCAUX ET REFERENTS	Coordonnées	Délégués élus	Date de la délibération
Correspondant défense	MINISTERE DE LA DEFENSE Zone de défense et de sécurité Ouest Délégation militaire départementale du Cher BP 50709 - 18016 BOURGES CEDEX Site internet : www.defense.gouv.fr	Marc SOUDY	23/06/2020
Correspondant sécurité routière	Direction départementale des territoires Service des risques – Bureau de la coordination circulation routière 6 Place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 BOURGES CEDEX ☎ 02-34-34-61-86 ou 87 02-34-34-63-06 ddt-coordination-sr@cher.gouv.fr	Franck BRETEAU	23/06/2020
Correspondant local « tri sélectif »	BOURGES PLUS 23-31 boulevard Foch CS 20 321 18023 BOURGES CEDEX ☎02-48-48-58-58 02-48-48-58-60 Courriel : info@agglo-bourgesplus.fr	Olivier MAUPETIT	23/06/2020
Référent élu RGPD Règlement général sur la protection des données	https://www.cnil.fr/fr/designer-un-pilote	Jean-Yves IMBERT	22/09/2020
Référent élu AMBROISIE	**pref-cp-ambroisie@cher.gouv.fr** Les services de la préfecture (section coordination des ICPE), de l'ARS (département santé environnementale et déterminants de santé) et de la DDT	Olivier MAUPETIT	22/09/2020
Référents soutien COVID CTAI (Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement)	pref-soutien-covid@cher.gouv.fr	Elu titulaire : Didier GEORGES, adjoint délégué et vice-président CCAS Elu suppléant : Franck, BRETEAU, le maire Agent : Corinne GATIMEL, responsable du CCAS, suppléée par les agents du service accueil (avec la collaboration de la direction générale des services)	22/09/2020

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL96_2020-DE

Communauté d'Agglomération de BOURGES PLUS BOURGES PLUS 23-31 boulevard Foch CS 20124 18021 BOURGES CEDEX ☎02-48-48-58-58 02-48-48-58-60 Courriel : info@agglo-bourgesplus.fr	Délégués élus	Date de la délibération
CLECT Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge	~~Titulaire 1 : Franck BRETEAU~~ ~~Titulaire 2 : Olivier MAUPETIT~~ Gérard SANTOSUOSSO, titulaire Franck BRETEAU, suppléant	23/06/2020 délibération à actualiser conseil du 22/09 22/09/2020
COPIL/COTEC - PLUi (comités de pilotage et technique)	Gérard SANTOSUOSSO, titulaire Didier GUICHARD, suppléant Marie-Christine LAGE, technicien	22/09/2020
CIID Commission Intercommunale des Impôts Directs	Didier GEORGES, titulaire Roland GOGUERY, suppléant	Pas de délibération du conseil municipal - Propositions transmises à Bourges Plus
Agglo-Bus **Syndicat mixte Intercommunal à Vocation de Transports Urbains AGGLOBUS** STU BOURGES 23 rue Théophile Lamy 18000 Bourges ☎02-48-50-82-82 www.agglobus.com Courriel : agglobus@orange.fr	Franck BRETEAU	22/09/2020

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL97_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Covid-19 : possibilité pour les communes de délibérer jusqu'au 30 septembre pour instaurer une aide complémentaire aux fonds de solidarité aux entreprises particulièrement touchées conformément au décret N° 2020-1048 du 14/08/2020

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la loi du 23 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les ordonnances et les décrets relatifs à l'ensemble des mesures adoptées pour lutter contre la propagation de la Covid-19 ;

Considérant que l'activité économique a été fortement impactée par cette crise sanitaire ;

Vu les mesures d'aides aux entreprises en difficulté via les fonds de solidarité ;

Vu les mesures prises par la ville de Trouy s'agissant notamment de suspendre les loyers des bâtiments dont elle est propriétaire ;

Considérant les difficultés auxquelles certaines entreprises et commerces locaux sont encore susceptibles de connaître, Monsieur le maire souhaite que la ville de Trouy puisse accompagner les entreprises de son territoire les plus impactées par les conséquences économiques ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802873-20200922-DEL97_2020-DE

Dans un souci de continuité de la vie économique locale, Monsieur le maire propose en conséquence la création d'un fonds exceptionnel d'urgence pour soutenir les activités les plus exposées et ce, conformément aux dispositions du décret n° 2020-1048 du 14 aout 2020 ;

Le conseil municipal, délibère, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'aide complémentaire aux fonds de solidarité aux entreprises et activités particulièrement touchées par la crise sanitaire et ce, conformément aux dispositions du décret N° 2020-1048 du 14 aout 2020 ;

- **DIT** que la dépense correspondante sera financée par les crédits inscrits au budget principal 2020, chapitre 65, section de fonctionnement.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL98_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Délibération dans le cadre de la DSIL 2020 exceptionnelle portant approbation du projet « OPÉRATION DE RÉNOVATION THERMIQUE DES ÉCOLES ET DU CENTRE DE LOISIRS »

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Face au dérèglement climatique, aux épisodes caniculaires, de sécheresse et de très grand froid, la ville a décidé de lancer une étude auprès du bureau d'études S.E.I.Th., sis à LE SUBDRAY (18), spécialisé dans le domaine thermique, afin de concevoir dans chaque structure recevant des enfants (écoles, centre de loisirs, RAM-CCAS) des espaces « rafraîchis ou climatisés et/ou adaptés » aux conditions climatiques particulières.

Ce projet a pour objectif de concevoir des espaces ou des salles pouvant recevoir, dans des conditions convenables, en période de très fortes chaleurs ou de très grand froid :

- Les enfants sur le temps scolaire ;
- Les enfants pendant les vacances scolaires ;
- Mais également les personnes fragiles et vulnérables de la ville afin de rompre l'isolement à domicile et de favoriser un contact social dans un lieu adapté avec des activités adéquates.

Vu l'étude confiée au bureau d'études S.E.I.Th sis à LE SUBDRAY, en février dernier ;

Vu l'avant-projet réalisé par ledit bureau qui permet l'établissement du projet et en conséquence, du dossier de consultation des entreprises (DCE) ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL98_2020-DE

Vu la DSIL 2020 exceptionnelle dont l'objectif est de relancer l'économie en raison de la crise sanitaire qui a fortement impacté l'activité des entreprises ;

Vu les thématiques de la DSIL qui comprennent notamment la rénovation thermique et la rénovation des bâtiments scolaires ;

Considérant que la priorisation est donnée aux projets prêts à **démarrer d'ici la fin de l'année 2020** ;

Considérant que cette opération est techniquement, financièrement et juridiquement prête à être engagée ;

Considérant que l'idée maîtresse de ce projet est de participer à la relance économique du Pays tout en améliorant les conditions d'accueil des enfants et des personnes vulnérables dans des espaces adaptés aux conditions climatiques particulièrement difficiles à vivre au quotidien ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 25/08/2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération « **RÉNOVATION THERMIQUE DES ECOLES ET DU CENTRE DE LOISIRS** » pour un montant total HT **100 515 €** tel que ci-après présenté ;

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DSIL 2020 exceptionnelle une subvention à hauteur de **31 155.25 €.** Cette somme représente 35 % du coût HT des travaux et 31 % du montant total HT de l'opération ;

- **DIT** que l'octroi de cette dotation soutiendra la ville dans sa démarche et permettra également à la collectivité de s'investir dans la relance économique ;

- **PRÉCISE** que cette opération a été inscrite au Budget primitif 2020 dans le cadre de l'étude et que les crédits nécessaires à son exécution, pour fin novembre 2020, seront en conséquence inscrits au Budget principal de la commune 2020 en section investissement dont l'approbation est prévue au conseil municipal du 17/11/2020.

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	TAUX
ETUDES	**9 500,00**			
Bureau études S.E.I.Th	9 500,00			
MISSIONS	**2 000,00**			
SPS	700	**DSIL**	**31 155,25**	**31,00%**
CTC	1300			
FOURNITURES ET TRAVAUX	**89 015,00**	**Fonds de concours**	**19 102,25**	**19,00%**
Installations	5 000,00			
Centre de loisirs	14 585,00			
Ecole maternelle Trouy Bourg	22 190,00			
Ecole maternelle Trouy Nord	11 940,00			
Ecole élémentaire Trouy Bourg	9 950,00	**Apport Ville de Trouy**	**50 257,50**	**50,00%**
Ecole élémentaire Trouy Nord	25 350,00			
TOTAL	**100 515,00**		**100 515,00**	**100,00%**

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL99_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Délibération dans le cadre de la DSIL 2020 exceptionnelle portant approbation du projet « TRANCHE OPTIONNELLE N° 5 MAPA N° 03-2020 RÉHABILITATION DE LA VOIRIE - CONSTITUANT DES TRAVAUX LOURDS DE VOIRIE »

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'autorisation de programme N° 01-2019 adoptée par délibération N° 135-2019 du 19/11/2019, prévoyant la réhabilitation de la voirie à Trouy (Bourg et Nord) s'agissant des rues, impasses et quartiers les plus anciens de TROUY tant au Nord qu'au Bourg ;

Vu le Budget primitif 2020 ;

Vu la volonté de la ville de poursuivre et d'achever ces réhabilitations constituant des travaux lourds de voirie notamment pour les rues et impasses suivantes :

- A Trouy Nord : Rivelaine, Pertuisane, Saunière, Espingole, Fanal, espaces verts des Talleries ;
- A Trouy Bourg : Grandfond, Anémones, Iris et Pervenches, Boris Vian.

Vu l'étude effectuée par ICA, maitre d'œuvre de la ville de Trouy, titulaire du MAPA N° 01-2016, pour ces travaux lourds de voirie ;

Vu le MAPA N° 03-2020 portant sur le programme voirie 2020-2023 attribué à l'entreprise COLAS conformément à la délibération du conseil du 23/06/2020 ;

Vu la DSIL 2020 exceptionnelle dont l'objectif est de relancer l'économie en raison de la crise sanitaire qui a fortement impacté l'activité des entreprises ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL99_2020-DE

Vu les thématiques de la DSIL ;

Considérant que la priorisation est donnée aux projets prêts à **démarrer d'ici la fin de l'année 2020** ;

Considérant que le programme voirie 2020-2023 est techniquement, financièrement et juridiquement prêt à être engagé et notamment pour une partie de la tranche optionnelle N° 5 qui concerne la voirie de Trouy Bourg et notamment :

- **La réhabilitation de la rue de Grandfond et de l'allée des Anémones pour un montant de 178 055.45 € HT :** la rue de Grandfond intègre l'aménagement d'un chemin piétonnier vers le groupe scolaire de Trouy Bourg. L'allée des Anémones dessert, outre des lotissements, le centre de loisirs, les services périscolaires, le Relais d'Assistantes Maternelles et le CCAS de la ville de Trouy.

Considérant que l'idée maîtresse de ce projet est de participer à la relance économique du Pays tout en améliorant le cadre de vie des habitants de plusieurs rues et quartiers anciens de Trouy, les trucidiens étant demandeurs de nouveaux trottoirs et d'une meilleure sécurité-accessibilité ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 25/08/2020 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** une partie de la tranche optionnelle N° 5 de l'opération « **RÉHABILITATION DE LA VOIRIE** » constituant des travaux lourds de voirie et en conséquence le plan de de financement en découlant pour un montant total de **178 055.45 € HT** tel que ci-après présenté ;

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DSIL 2020 exceptionnelle, une subvention à hauteur de **62 319,41 €, représentant 35 % du coût HT susvisé** pour aider au financement de cette opération ;

- **DIT** que l'exécution de la tranche N° 5 susvisée peut être engagée dès le mois novembre 2020 ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre de l'AP/CP N° 01 -2019 relative aux travaux pluriannuels d'aménagement de trottoirs et voirie adoptée par le Conseil municipal du 19/11/2019 et seront inscrits en section d'investissement du BP 2021 notamment pour la tranche ferme N° 5.

DÉPENSES		**RECETTES**		
INTIULÉS	**MONTANT HT**	**INTITULÉS**	**MONTANT HT**	**%**
TRAVAUX	**178 055,45**	**SUBVENTIONS**	**62 319,41**	**35%**
INSTALLATION DU CHANTIER	8 242,09	**DSIL 2020**	**62 319,41**	**35%**
RUE DE GRANDFOND ET CHEMIN PIETONNIER	144 976,20	**APPORT COMMUNAL**	**115 736,04**	**65%**
ALLEE DES ANÉMONES	24 837,16			
TOTAL	**178 055,45**	**TOTAL**	**178 055,45**	**100 %**

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL100B_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation de l'opération d'extension des caméras de vidéoprotection dans le cadre des fonds de concours de Bourges Plus

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le dispositif des Fonds de concours 4ème génération mis en place par Bourges Plus sur la période 2018-2020 assorti d'un règlement d'attribution ;

Vu la dotation qui a été attribuée à la ville de Trouy s'élevant à 183 516 € dont le reliquat est de 64 907,74 €;

Vu les grandes lignes du dispositif dont l'objectif est de financer les projets d'investissements communaux éligibles au Contrat Régional d'Agglomération en vigueur et dont l'objet concourt à la réalisation des objectifs fixés par le projet d'Agglomération ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 10 décembre 2019 approuvant l'opération **« EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION PAR L'INSTALLATION DE 20 CAMÉRAS SUR TROUY NORD ET TROUY BOURG »** ;

Vu la délibération N° 23-2020 du 3 mars 2020 portant approbation de l'actualisation du plan de financement pour la mise en place de caméras vidéoprotection (2ème campagne) dans le cadre de la demande de subvention FIPD 2020 ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL100B_2020-DE

Considérant que la subvention demandée en date du 11 mars 2020 auprès de Monsieur le Préfet au titre du **FIPD** (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance), n'a pas pu être retenue ;

Vu la lettre en date du 25 mai 2020 de Monsieur le maire à Monsieur le Président de Bourges Plus sollicitant un financement dans le cadre des fonds de concours pour le projet **«EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION PAR L'INSTALLATION DE 20 CAMÉRAS SUR TROUY NORD ET TROUY BOURG»** et demandant une dérogation pour commencer les travaux avant la notification éventuelle du fonds de concours,

Vu l'autorisation donnée par Monsieur le président de Bourges Plus en date du 5 juin 2020 permettant un démarrage anticipé des travaux de l'opération ;

Vu les objectifs du projet s'agissant de renforcer la sécurité et la tranquillité publiques en raison notamment de la recrudescence d'actes d'incivilités, de vandalismes et de délinquance sur certains sites tels :

- le groupe scolaire de Trouy Nord (écoles élémentaire et maternelle) : attroupements réguliers, dégradations et vandalismes sur les bâtiments ;

- l'EJMT, la salle multisports, le Château Rozé, les salles communales, les équipements sportifs : attroupements réguliers, dégradations et vandalismes sur les bâtiments et les infrastructures (dont mobiliers urbains et de signalisations routières) se trouvant à proximité.

Vu la délibération N° 51-2020 du 23 juin 2020 approuvant le plan de de financement portant sur l'opération **« EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION PAR L'INSTALLATION DE 20 CAMÉRAS SUR TROUY NORD ET TROUY BOURG »** pour un montant total HT de **35 981.12 €** ;

Considérant que l'exécution de l'opération a démarré fin juin 2020 et que l'ensemble des équipements ont été installés durant les mois d'été ;

Considérant que des contraintes techniques (antenne, transmission, ...) ont entrainé des modifications dûment validées par le maire et l'adjoint aux travaux ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le plan de financement auquel sont ajoutés les frais de raccordements électriques ainsi que le renouvellement des caméras existantes sur Trouy Bourg dans un objectif de meilleure performance ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal délibère à l'unanimité :

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération N° 51-2020 du 23 juin 2020 par la présente délibération ;

- **APPROUVE** le plan de de financement portant sur l'opération **« EXTENSION ET RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION PAR L'INSTALLATION DE 25 CAMÉRAS SUR TROUY NORD ET TROUY BOURG »** pour un montant total HT de **39 131.29 €** tel que ci-après présenté ;

- **SOLLICITE** pour cette opération une subvention **à hauteur de 19 174.33 €** auprès de Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus au titre des fonds de concours 2018-2020 ;

- **PRÉCISE** que le montant des travaux a été inscrit au Budget 2020 de la commune.

Envoyé en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL100B_2020-DE

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant
TRAVAUX	**39 131,29**		
6 caméras groupe scolaire Trouy Nord	6 703,52	**Fonds de concours**	**19 174,33**
14 caméras espaces publics zone sportive et de loisirs Trouy Bourg	24 887,60		
Antenne pour caméra salle des fêtes	691,40		
Installation poste de visionnage à la mairie	2 024,00	**Apport Ville de Trouy**	**19 956,96**
passage de câbles, ajouts de disjoncteurs	2 582,27		
renouvellement de 5 caméras existantes	2 242,50		
TOTAL	**39 131,29**		**39 131,29**

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL101_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Octroi d'une subvention pour aider la création d'une association de parents d'élèves à Trouy Nord

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la création d'une nouvelle association trucidienne dénommée « Trouy Nord Association des Parents d'Elèves » (TNAPE),

Considérant qu'elle répond aux critères « d'association trucidienne »,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 25 août 2020 de lui attribuer une subvention de 150 € pour aider à la mise en place de cette nouvelle association,

Vu le Budget primitif 2020 de la Commune ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL101_2020-DE

Entendu l'exposé de Madame Rachel TANNEUR, adjointe déléguée aux écoles, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition ;

- **ATTRIBUE** en conséquence une subvention de 150 € à l'association trucidienne « Trouy Nord Association des Parents d'Elèves ».

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL102_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Cotisation RASED 2019/2020

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la convention qui lie les communes dans le cadre de la mise en place du Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté, dont la ville de TROUY, fait partie intégrante ;

Vu la proposition de maintenir à l'identique le montant de la participation par élève qui s'élève à 1.50 € au vu du bilan financier positif de 169.21 € adopté au titre de l'année scolaire 2019/2020 ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la participation suivante pour la ville de Trouy, qui s'évalue donc à :

1,50 € x 379 enfants concernés = 568.50 €

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL102_2020-DE

Entendu l'exposé de Madame Rachel TANNEUR, adjointe déléguée aux écoles, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la participation au RASED pour l'année scolaire 2019/2020.

- **CONFIRME** que la dépense émanant de cette participation, sera imputée à l'article budgétaire 6288 du chapitre 011 du Budget principal de la Commune 2020, dûment crédité à cet effet.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL103_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Fixation du montant de la participation des dépenses de fonctionnement relative aux dérogations scolaires accordées pour l'année scolaire 2019/2020.

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'article L. 2321-2 du CGCT, modifié par les lois N° 2012-347 du 12/03/2012 en son article 56 et N° 2014-58 du 27/01/2014 en son article 94, définissant les dépenses obligatoires d'une commune, au titre desquelles, figurent notamment les dépenses dont elle a la charge en matière d'éducation nationale ;

Vu l'article L. 212-8 du Code de l'Education, modifié par la loi N° 2005-157 du 23/02/2005, en son article 113, disposant que lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Eventuellement, à défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition des dépenses, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département après avis du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL103_2020-DE

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires ;

Un décret en Conseil d'Etat détermine, en tant que de besoin, les dépenses prises en compte pour le calcul du coût moyen par élève ainsi que les éléments de mesure des ressources des communes.

Toutefois, les dispositions prévues par les alinéas précédents ne s'appliquent pas à la commune de résidence si la capacité d'accueil de ses établissements scolaires permet la scolarisation des enfants concernés, sauf si le maire de la commune de résidence, consulté par la commune d'accueil, a donné son accord à la scolarisation de ces enfants hors de sa commune ;

Pour justifier d'une capacité d'accueil au sens du présent alinéa, les établissements scolaires doivent disposer à la fois des postes d'enseignants et des locaux nécessaires à leur fonctionnement ;

Par dérogation à l'alinéa précédent, un décret en Conseil d'Etat précise les modalités selon lesquelles, sans préjudice du dernier alinéa du présent article, une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :

1° Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;

2° A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;

3° A des raisons médicales.

Pour information, le coût moyen départemental référent d'un élève du Cher dans les classes élémentaires publiques actualisé et notifié par arrêté N° 2018-1-1346 du 14/11/2018 (ci-annexé) est fixé à 502 €. Celui afférent à la ville de Trouy est estimé à 578 € (bilan ci-annexé) ;

Cette somme tient compte de l'ensemble des crédits 2019 votés puis exécutés au titre des charges générales et des charges de personnel obligatoires au fonctionnement de l'ensemble des 2 groupes scolaires municipaux de notre commune ;

La théorie voudrait que la ville de TROUY se base sur ce coût moyen ainsi calculé, pour fixer le montant définitif de la participation annuelle demandée aux collectivités adverses, dont les enfants domiciliataires sont scolarisés à TROU ;

Toutefois et tel que déjà délibéré depuis 2016, le contexte financier actuel et déjà suffisamment contraignant pour l'ensemble des collectivités du territoire, amène la Ville de TROUY à maintenir la position adoptée en ne les pénalisant pas davantage et en appliquant en conséquence une simple augmentation de 2,5% à la participation forfaitaire de l'année précédente (227.10 €), pour ainsi parvenir à la fixation d'une participation équivalente à **232.78 €**, au titre de 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1er degré pour un montant de **232.78 €** par enfant inscrit pour l'année scolaire 2019/2020.

- **PRÉVOIT** la recette émanant des participations dues par les collectivités domiciliaires à l'article budgétaire 74741 du chapitre 74 du Budget principal de la Commune.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL104_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation des prix des lots du lotissement « Champ de la Pâture » et notamment des lots vendus par « Mon terrain Idéal » générant l'ajout de frais d'agence

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 256, 257 et 268, portant sur le régime de la TVA ;

Vu l'opération « Résidences Seniors » et son Budget annexe ;

Vu la délibération N° 139-2019 du 19 novembre 2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'attribution du MAPA référencé N° 23-2019 portant sur « la vente des lots N° 1 et 7 du lotissement communal « Champ de la Pâture » à TRANSAXIA et MON TERRAIN IDEAL ouvrant la possibilité auxdites agences de vendre les autres lots en l'absence de réservation faite par la ville de TROUY ;

Vu la délibération N° 18-2020 du 3 mars 2020 portant actualisation des prix de vente des lots du lotissement communal « Champ de la Pâture » selon le régime fiscal de la TVA ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL104_2020-DE

Vu l'avis du Domaine en date des 29 et 30 juillet 2020 sur la valeur vénale de l'ensemble de lots du lotissement ;

Considérant que l'agence TRANSAXIA, représentée par Monsieur David GAULTIER, a présenté une offre d'achat fixant ses honoraires à 2 240 € taxes incluses aux lieu et place de 5 000 € taxes incluses ;

Vu l'offre d'achat signée le 25/05/2020 approuvant un prix total FAI et TVA incluse à 30 000 € sans modifier le prix fixé par la collectivité hors honoraires ;

Vu la promesse d'achat du lot N° 7 du lotissement « Champ de la Pâture » signée le 9/06/2020, auprès de l'office notarial de Levet, entre les soussignés Monsieur Karim SALKIKI et Monsieur Jimmy ESTARQUE et la ville de Trouy représentée par Madame Béatrice RATELET, adjointe au maire ;

Considérant que ladite promesse d'achat prévoit à une faculté de substitution soit au profit du promettant soit au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner ;

Considérant que l'agence MON TERRAIN IDEAL, représentée par Monsieur Alain MOREAU, a présenté une offre d'achat et des réservations pour les lots N° 2 et 4, sur la base de ses honoraires tels que convenu initialement, soit à 3 000 € taxes incluses ;

Considérant que les ventes des lots du lotissement communal « Champ de la Pâture » sont soumises à la TVA sur marge, il convient d'actualiser les prix de vente HT des lots du lotissement « Champ de la Pâture » ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal délibère, à l'unanimité :

- **ABROGE et REMPLACE** la délibération N° 18-2020 du 3 mars 2020 portant fixation des prix de vente des lots viabilisés du lotissement « Champ de la Pâture » appartenant à la ville de Trouy, par la présente délibération ;

- **APPROUVE** en conséquence les nouveaux prix de cession HT actualisés des lots N° 2, 4 et 7 du lotissement « Champ de la Pâture » tels que ci-après, conformément aux calculs de la marge HT et de la TVA sur marge ci-annexés ;

- **PREND ACTE** de la faculté de substitution mentionnée en page 24 de la promesse d'achat du lot N° 7 signée le 9 juin 2020 ;

- **DIT** que les recettes et les dépenses en découlant seront inscrites au Budget annexe de ladite opération 2020 ;

- **MAINTIENT** les dispositions antérieurement prévues, à savoir :
  - ✓ l'autorisation donnée à Monsieur le maire à signer les avants contrats ainsi que tous les actes de vente définitifs ;
  - ✓ la fixation des prix de vente des autres lots et parcelles ;
  - ✓ la décision de confier à Maître Valérie PREVOST, notaire à LEVET (18) la rédaction des actes susvisés pour les lots N° 1 à 7 ;

- **PRÉCISE** qu'en cas d'empêchement de Monsieur le maire pour signer les actes et pièces susvisés, est désignée Madame Béatrice RATELET pour procéder à toutes les formalités.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL104_2020-DE

PRIX DE CESSION DES PARCELLES

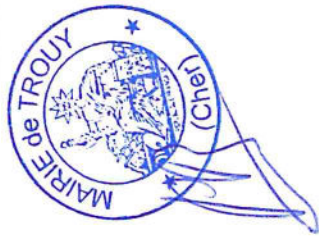
LOTS	Prix € HT FAI Hors droits d'enregistrement et frais de notaire	Prix € Frais d'agence et TVA inclus Hors droits d'enregistrement et frais de notaire
N° 8 à 14	87 833,65	104 400,00
	190 978,74	**227 359,60**
1	32 659,95	38 919,60
2	28 354.68	33 960,00
3	25 993,50	31 000,00
4	28 150.62	33 560,00
5	28 689,90	34 200,00
6	24 402,42	28 960,00
7	25 186.68	30 000,00

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL104_2020-DE

11/09/2020



CALCUL MARGE HT ET TVA SUR MARGE
LOTISSEMENT COMMUNAL CHAMP DE LA PATURE

LOTS	Pour rappel				détermination marge HT et TVA sur marge				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	prix de vente € HT	prix de vente taxes comprises	Frais d'agence	prix total de vente FAI dû	prix acheté par la collectivité à des	Marge HT	TVA sur marge	nouveau prix de vente € HT (prix	prix de vente € Frais d'agence et
		(1 x 1,2)		(2 + 3)		(4 - 5)	(6 x 0,20)	(4 - 7)	(7+8)
	fixés par délibération du 11 juin 2019		*selon délibérations des 11/06, 19/11/2019 et 21/01/2020*		*hors émoluments du notaire*	*prix total - prix acheté*	*payée par la collectivité*	*hors droits d'enregistrement et frais de notaire*	*hors droits d'enregistrement et frais de notaire*
LOTS DEDIES AUX LOCATIFS	87 000,00	104 400,00	0,00	104 400,00	21 568,25	82 831,75	16 566,35	87 833,65	104 400,00
LOTS A BATIR	**177 799,00**	**213 359,60**	**17 240,00**	**230 599,60**	**44 790,35**	**185 809,25**	**37 161,85**	**193 437,75**	**230 599,60**
LOT 1	29 933,00	35 919,60	3 000,00	38 919,60	7 621,35	31 298,25	6 259,65	32 659,95	38 919,60
LOT 2 nouveau calcul	**25 800,00**	**30 960,00**	**3 000,00**	**33 960,00**	**5 933,40**	**28 026,60**	**5 605,32**	**28 354,68**	**33 960,00**
LOT 3	23 333,00	28 000,00	3 000,00	31 000,00	5 967,50	25 032,50	5 006,50	25 993,50	31 000,00
LOT 4 nouveau calcul	**25 467,00**	**30 560,00**	**3 000,00**	**33 560,00**	**6 513,10**	**27 046,90**	**5 409,38**	**28 150,62**	**33 560,00**
LOT 5	26 000,00	31 200,00	3 000,00	34 200,00	6 649,50	27 550,50	5 510,10	28 689,90	34 200,00
LOT 6	24 133,00	28 960,00		28 960,00	6 172,10	22 787,90	4 557,58	24 402,42	28 960,00
LOT 7 nouveau calcul	**23 133,00**	**27 760,00**	**2 240,00**	**30 000,00**	**5 933,40**	**24 066,60**	**4 813,32**	**25 186,68**	**30 000,00**
TOTAL	**264 799,00**	**317 759,60**	**17 240,00**	**334 999,60**	**66 358,60**	**268 641,00**	**53 728,20**	**281 271,40**	**334 999,60**

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL100_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Dénomination de la voie desservant le lotissement « Champ de la pâture »

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le permis d'aménager déposé le 19/03/2018 par la commune de TROUY, référencé N° PA01826718B0001, portant sur un projet de lotissement communal sur les parcelles cadastrées AK N° 219, AK 284, AK 285 de 7 222 m², classée en zone 1Aud1 et Ud du PLU, situé rue des Acacias à Trouy ;

Vu la nécessité de pouvoir délivrer une adresse exacte des lots dès la réservation par les particuliers ;

Vu la proposition du bureau municipal de dénommer le lotissement « Champ de la Pâture » et la voie desservant lesdits lots « Rue de la Pâture » ;

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de dénommer le projet de lotissement qui a fait l'objet du permis d'aménager cité ci-dessus lotissement « Champ de la Pâture » et « rue de la Pâture » la voie qui desservira le futur lotissement.

Le maire

Franck BRETEAU

N° DEL105_2020

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL106_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Opération « Plantons le Décor » 2020

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 24
Votants 27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire informe l'assistance que la commune de TROUY a déposé un dossier auprès du **PETR Centre-Cher,** afin de participer au programme « Plantez le Décor » 2020, soutenu par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire ;

Monsieur le maire précise que, pour faire aboutir ce projet pour la plantation de décembre 2020, une délibération portant approbation du devis est nécessaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis N° DE20213, concernant la commande de plants et de fournitures pour la plantation de haies champêtres à Trouy Bourg au niveau :

  - ✓ Plantation de bosquet dans le bois de la Garenne (face EJMT),
  - ✓ Plantation haie champêtre de long du lotissement rue des Garennes,
  - ✓ Plantation de 10 tilleuls sur l'esplanade le long de la maternelle le long du chemin,

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL106_2020-DE

dans le cadre du programme **« Plantez le Décor »**, animé par le PETR Centre créé et financé par le Conseil Régional Centre-Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024, pour un montant de **339.34 € TTC** à la charge de la commune.

Le maire

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL107_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation des conventions avec les communes partenaires pour l'accueil des enfants extérieurs au centre de loisirs de Trouy

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que des projets de conventions ayant pour but d'organiser l'accueil des enfants durant les séjours et les mercredis au centre de loisirs municipal de TROUY, sont à l'étude avec plusieurs communes.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire sur la présentation des projets de conventions de partenariat, leur mécanisme et les modalités ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets de convention tels que portés à sa connaissance ;
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le maire à les signer, à l'issue des concertations avec les communes partenaires.

Le maire

Franck BRETEAU

N° DEL107_2020

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL108_2020-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Objet :
Approbation de la convention d'aide au BAFA en direction des jeunes trucidiens

Date de convocation
16 septembre 2020

Date d'affichage
25 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	27

L'an deux mille vingt le mardi 22 septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées au covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Chrystelle TEXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Olivier GALOPIN, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, Adeline TISSERAND, Philippe MOUTAUD,

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Frédéric JOUBAUD, Morgan BAJOUE, Agnès ROSE DA COSTA.

Ont donné Pouvoir : Morgan BAJOUE à Franck BRETEAU,
Frédéric JOUBAUD à Nathalie IMBERT,
Agnès ROSE DA COSTA à Philippe MOUTAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que la commune a décidé d'aider des jeunes trucidiens volontaires pour œuvrer au sein des structures de la ville, à passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ;

Monsieur le maire présente le dispositif proposé par la commission « centre de loisirs », animé par Madame Nathalie Imbert, conseillère municipale déléguée au centre de loisirs ;

Vu les modalités du dispositif et le projet de la convention de financement de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 018-211802673-20200922-DEL108_2020-DE

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de financement de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en direction des jeunes trucidiens volontaires pour œuvrer au sein des structures de la ville, tel que porté à sa connaissance ;

- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le maire à signer les conventions en découlant portant sur le versement d'une aide financière pour la formation inhérente au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) aux bénéficiaires dûment sélectionnés ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à cette action de formation seront inscrits au Budget général de la commune article 6574 section de fonctionnement.

Le maire

Franck BRETEAU